



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD DU 26 FÉVRIER 2025

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné qu'en vertu de l'article 3 du *Règlement numéro 387-24 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord* et conformément à la résolution numéro 11225-25, la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord du 26 février 2025 se tiendra au **55, 380^e Avenue à Saint-Hippolyte, J8A 2Z4.**

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 31^e jour de janvier 2025.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier